



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 août 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Vingt-troisième session

Bonn, 6-17 novembre 2017

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Financement à long terme de l'action climatique

Deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique : une approche multipartite de la mobilisation et de la mise à disposition du financement de l'adaptation

Note du Président

Résumé

Le présent document, établi par le Président de la Conférence des Parties (COP) avec l'appui du secrétariat, contient un résumé du deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique qui s'est tenu à l'occasion de la vingt-deuxième session de la COP à Marrakech et qui, conformément au paragraphe 4 de la décision 5/CP.21, a été axé sur les questions du financement de l'adaptation, de l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin et de la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
A. Mandat	1–3	3
B. Objet de la présente note	4	3
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties	5	3
II. Principaux messages	6–11	3
III. Travaux	12–18	4
A. Activités préparatoires	12–13	4
B. Ouverture	14–18	5
IV. Résultats des débats	19–35	5
A. Politiques financières en faveur de l'action climatique	20–26	6
B. Accroître les moyens de financement de l'action climatique et élargir le champ d'action	27–31	7
C. Initiatives prises pour exploiter et encourager le financement public et privé, principalement en faveur des mesures d'adaptation dans les pays en développement et les économies émergentes	32–35	8
Annexe		
COP 22 Climate Finance Pathway		10

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de convoquer un deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui a commencé en 2014 et s'achèvera en 2020¹. La COP, dans la même décision, a demandé à la présidence de la Conférence des Parties d'établir un résumé des délibérations du dialogue. Le premier dialogue a eu lieu en 2014 durant la vingtième session de la COP qui s'est tenue à Lima².

2. La vingt et unième session de la COP a décidé d'axer le deuxième dialogue sur les questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement Parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation³. Dans la même décision, la COP a demandé à la présidence d'établir, avec le concours du secrétariat, un résumé des délibérations du deuxième dialogue ministériel biennal qui s'est tenu à Marrakech durant la vingt-deuxième session de la COP, pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session (novembre 2017)⁴.

3. Conformément à la décision 5/CP.21, le deuxième dialogue ministériel biennal s'est appuyé sur le rapport de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique tenu le 18 mai 2016 à Bonn à l'occasion de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires⁵, ainsi que sur la deuxième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat réalisée en 2016 par le Comité permanent du financement⁶.

B. Objet de la présente note

4. La Partie II présente les principaux messages issus du dialogue, la Partie III rend compte des activités préparatoires et du déroulement du dialogue et la Partie IV clôt le rapport en résumant les débats qui ont eu lieu.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

5. La COP souhaitera peut-être examiner le présent résumé, notamment les directives portant sur la convocation des futurs dialogues ministériels biennaux de haut niveau, pour étayer les délibérations relatives au financement de l'action climatique.

II. Principaux messages

6. Le montant du financement public obtenu et mobilisé par voie bilatérale ou multilatérale, comme prévu au titre de la Convention, a augmenté, mais le financement de l'adaptation ne représente encore qu'une petite part des fonds consacrés à l'action climatique.

¹ Décision 3/CP.19, par. 13.

² Le résumé est disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/application/pdf/hldm_summary.pdf.

³ Décision 5/CP.21, par. 4.

⁴ Décision 5/CP.21, par. 5.

⁵ FCCC/CP/2016/5.

⁶ L'annexe à la décision 8/CP.22 contient le résumé, établi par le Comité, de l'évaluation biennale de 2016 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, et ses recommandations à ce sujet.

7. Indépendamment des difficultés posées par sa mise en œuvre, la feuille de route établie par les pays développés Parties conformément au paragraphe 114 de la décision 1/CP.21 constitue une avancée qui peut permettre d'approfondir la compréhension collective des niveaux attendus du financement public et privé d'ici à 2020. Pour ce faire, des efforts supplémentaires seront nécessaires, notamment en vue d'améliorer la traçabilité des flux financiers relatifs à l'action climatique et de mesurer leur impact, ainsi que d'élaborer des outils efficaces d'évaluation des données et de diffusion de l'information qui devront être utilisés en particulier pour le suivi des ressources financières mobilisées pour les projets d'adaptation.

8. L'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique et de sa mise à disposition et l'augmentation de la proportion des fonds consacrés à l'adaptation sont des considérations importantes dans le contexte de l'appui fourni aux pays en développement. L'élaboration de démarches globales et de systèmes adéquats de mesure de l'adaptation dans tous les secteurs, ainsi que le renforcement des capacités locales à mener à bien des projets d'adaptation ayant bénéficié d'un financement sont des préalables indispensables à l'orientation des flux financiers actuels et futurs vers des projets d'adaptation et à leur augmentation substantielle.

9. Il est important d'améliorer la transparence de l'appui et de développer la communication d'informations financières relatives au financement de l'action climatique par les grandes entreprises et les institutions financières, sur une base obligatoire ou volontaire, afin de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif consistant à consacrer 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour l'atténuation et l'adaptation, ainsi que vers la réalisation des objectifs définis dans l'Accord de Paris.

10. Les ministres des finances doivent activement contribuer à promouvoir un financement accru en faveur de l'action climatique et la transition vers des économies à faible intensité de carbone et résilientes face aux changements climatiques, notamment au moyen de politiques budgétaires et fiscales impulsées par les pays et adaptées aux cibles de la lutte contre les changements climatiques.

11. Il est nécessaire d'établir un dialogue global entre les banques multilatérales de développement, les investisseurs, les banques centrales, les autorités de réglementation financière et toutes les autres parties prenantes quant à la mise en œuvre de démarches visant à encourager le financement public et privé, y compris pour l'application de mesures d'adaptation dans les pays en développement.

III. Travaux

A. Activités préparatoires

12. Le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique a été convoqué par le Président de la COP, M. Salaheddine Mezouar, Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération. Celui-ci, avec l'appui du secrétariat, a invité des conférenciers de haut niveau, notamment des chefs d'État, des premiers ministres, des ministres et des représentants de gouvernements nationaux et régionaux, des fonctionnaires de l'ONU, des représentants des entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, de hauts représentants des banques multilatérales de développement et des experts en financement de l'action climatique issus du secteur privé à animer et à participer aux réunions.

13. Le deuxième dialogue ministériel biennal⁷ était consacré aux thèmes présentés au paragraphe 2 et visait à offrir un lieu de rencontre pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives concrètes d'encouragement du financement public et privé, principalement dans l'objectif de mobiliser des fonds pour le financement de l'adaptation dans les pays en développement.

⁷ Consultable à l'adresse http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/hlmd_-_final_programme_16112016_%28wri%29.pdf.

B. Ouverture

14. Le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique s'est tenu à Marrakech parallèlement à la vingt-deuxième session de la COP. Il était ouvert à toutes les Parties et toutes les organisations ayant le statut d'observateur qui assistaient aux sessions.

15. Des observations liminaires ont été prononcées par M. Mohamed Boussaid, Ministre de l'économie et des finances du Maroc (au nom de M. Mezouar) et M. Robert Orr (au nom de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies).

16. M. Boussaid a noté que l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris rendait nécessaire la mobilisation d'un financement accru et tout particulièrement l'amélioration de l'accessibilité au financement pour les activités d'adaptation dans les pays en développement. Il a invité les Parties à faire des propositions susceptibles de déboucher sur des initiatives concrètes d'encouragement du financement public et privé, en suivant la feuille de route dont la coordination est assurée par l'Australie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avec pour objectif de consacrer 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour l'atténuation et l'adaptation⁸. Il a invité les participants à étudier comment accroître les flux financiers mondiaux dans le domaine de l'action climatique, en faciliter l'accès et les réorienter en faveur des activités destinées à renforcer la résilience face aux changements climatiques.

17. Rappelant le fort sentiment de cohésion sur lequel reposent l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable, M. Orr a insisté sur la nécessité de passer des paroles aux actes. Il a souligné le rôle que doivent jouer la finance et l'investissement dans la transformation vers des sociétés et des économies à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques, notamment au moyen de la disparition progressive des subventions allouées aux énergies fossiles, la réalisation de l'objectif de dégager un financement annuel de 100 milliards de dollars d'ici à 2020, la reconstitution du Fonds vert pour le climat, le renforcement du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation, la poursuite de la mobilisation d'un financement accru par les banques de développement, l'encouragement à l'augmentation du financement privé, l'intégration de solutions à faibles émissions de carbone dans les pratiques d'investissement et la prise en compte de la résilience face aux changements climatiques dans tous les aspects des plans nationaux de développement.

18. Les observations liminaires ont été suivies par des débats animés lors des tables rondes de haut niveau organisées en deux filières, chacune étant ouverte par un exposé introductif. Ces débats ont été suivis d'interventions des participants, au cours desquelles un certain nombre de Parties ont annoncé la mise en place d'initiatives concrètes⁹. Un enregistrement vidéo du deuxième dialogue ministériel biennal est disponible sur le site Web de la Convention¹⁰.

IV. Résultats des débats

19. Le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique a été l'occasion de débats fructueux, et il a bénéficié des résultats de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique ainsi que des données et des informations issues de la deuxième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat réalisée par le Comité permanent du financement (voir par. 3). Les sections suivantes résument les résultats des débats qui ont eu lieu.

⁸ Conformément au paragraphe 114 de la décision 1/CP.21. La feuille de route est consultable à l'adresse [http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/261_295_131233554162587561-Roadmap%20to%20the%20US\\$100bn%20%28UNFCCC%29.pdf](http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/261_295_131233554162587561-Roadmap%20to%20the%20US$100bn%20%28UNFCCC%29.pdf).

⁹ Les déclarations des Parties et des observateurs peuvent être consultées à l'adresse http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/items/9984.php#Statements.

¹⁰ <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/high-level-ministerial-dialogue-on-climate-finance>.

A. Politiques financières en faveur de l'action climatique

20. Des ministres de pays développés et de pays en développement se sont exprimés au sujet des politiques budgétaires et fiscales et des mesures réglementaires liées au climat, notamment dans le contexte de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Ils ont souligné l'importance de poursuivre les efforts en la matière, notamment en tenant compte des changements climatiques lors de l'élaboration du budget en adaptant la fiscalité aux objectifs. Les ministres ont cité des exemples de politiques fiscales environnementales, de programmes de dépenses ciblées et de mécanismes fondés sur le marché qui ont été mis en œuvre dans leur pays, ainsi que de dispositifs conçus pour encourager l'investissement dans les projets à faibles émissions de carbone et renforcer la résilience des communautés¹¹.

21. Les ministres ont également débattu du rôle des politiques financières et budgétaires et des cadres réglementaires dans l'atteinte de l'objectif visant à ce que les 90 000 milliards de dollars qui doivent être investis dans les infrastructures au cours des quinze prochaines années (selon l'estimation du rapport 2016 du New Climate Economy¹²) le soient en tenant compte de la résilience face aux changements climatiques et conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Ils ont également rappelé les engagements pris par le secteur privé avant et après la vingt et unième session de la COP, ainsi que la nécessité d'offrir aux investisseurs la visibilité nécessaire à la réduction de l'incertitude.

22. Les participants ont évoqué l'importance du caractère prévisible et adéquat des ressources affectées à l'action climatique dans les pays en développement. Certains participants ont rappelé les annonces faites par les pays développés avant et pendant les vingt et unième et vingt-deuxième sessions de la COP concernant l'objectif de dégager ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, les contributions annoncées par les banques multilatérales de développement pour la période 2016-2020 et le rôle de ces dernières dans la mobilisation du financement privé dans les proportions voulues et l'innovation financière, notamment le développement des obligations vertes¹³, et l'utilisation stratégique de mécanismes de garantie et de financements concessionnels pour orienter le financement privé vers des activités à faibles émissions de carbone qui contribuent à la résilience des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). D'autres participants ont insisté sur le rôle primordial du financement public, particulièrement pour l'adaptation, les fonds privés et les autres sources de financement ne jouant qu'un rôle complémentaire.

23. Plusieurs ministres ont parlé de la difficulté de trouver les fonds nécessaires aux actions d'adaptation, particulièrement pour les petits États insulaires en développement (PEID), dont les besoins en la matière dépassent les capacités financières. Certains ministres ont préconisé que pour les pays en développement particulièrement vulnérables aux changements climatiques, l'appui soit destiné en priorité au financement de l'adaptation afin de remédier au déséquilibre par rapport au financement de l'atténuation des risques et pour permettre la mise en œuvre sur le terrain des actions d'adaptation prioritaires.

24. Les ministres ont souligné qu'il était important d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique pour appuyer les efforts nationaux de développement de la résilience des communautés comme de l'économie. Un ministre a demandé à ce que soit étudiée une répartition équitable des fonds multilatéraux entre les activités d'atténuation et d'adaptation, ainsi que l'octroi de dons par des fonds multilatéraux pour le climat pour le financement des activités dans les pays vulnérables.

¹¹ Les exemples nationaux ont notamment été fournis par les pays suivants : Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, Fidji, France, Libéria, Maldives, Maroc, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Zambie.

¹² *The Sustainable Infrastructure Imperative*, consultable à l'adresse <http://newclimateeconomy.report>.

¹³ Voir l'aperçu des sources de financement préparé par le secrétariat à l'adresse <http://unfccc.int/climatefunding/>.

25. Le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique a été l'occasion de rappeler la nécessité de promouvoir des politiques budgétaires et fiscales nationales en faveur de l'action climatique pour accélérer la mise en œuvre efficace des contributions déterminées au niveau national, ainsi que le rôle essentiel que les ministres des finances peuvent jouer dans diverses instances suite à l'Accord de Paris en encourageant le financement de l'action climatique et la transition vers des économies à faible intensité de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Pour ce faire, les ministres ont insisté sur la nécessité de mener des initiatives conjointes axées sur l'élaboration et l'utilisation d'instruments et d'outils financiers dans un contexte de coopération triangulaire (Nord-Sud-Sud) entre les Parties.

26. Les participants ont également souligné l'importance d'une plus grande transparence de l'appui et de la communication accrue (obligatoire ou volontaire) d'informations financières relatives au financement de l'action climatique par les grandes entreprises et les institutions financières ainsi que de la poursuite de l'élaboration d'outils pertinents de mesure de l'efficacité des activités d'adaptation et des démarches globales de mesure de l'impact des projets d'adaptation menés dans l'ensemble des secteurs.

B. Accroître les moyens de financement de l'action climatique et élargir le champ d'action

27. Les ministres ont évoqué la situation des flux de financement de l'action climatique sur la base des informations figurant notamment dans l'évaluation biennale de 2016 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat¹⁴. De l'avis général, le financement public apporté ou mobilisé par les voies bilatérales ou multilatérales a augmenté. Cependant, le financement de l'adaptation ne représentait toujours qu'une faible part du montant total consacré à la lutte contre les changements climatiques.

28. Les ministres ont également étudié la question du caractère prévisible du financement au vu des niveaux prévus des ressources financières de source publique et des fonds privés mobilisés qui figurent dans la feuille de route évoquée au paragraphe 16. Ils ont salué les efforts d'élaboration de la feuille de route et pris note de la difficulté d'établir des projections des ressources budgétaires et d'éliminer l'incertitude, particulièrement quant aux niveaux prévus des flux de financement privé. Les ministres ont également déclaré qu'il fallait :

- a) Mettre en œuvre des méthodologies de suivi efficaces, notamment pour éviter les doubles comptages ;
- b) Mettre l'accent sur le financement et l'action publics, particulièrement dans l'objectif de renforcer le poids de l'adaptation ;
- c) Améliorer l'accès au financement de l'action climatique, particulièrement pour les PEID.

29. Plusieurs ministres ont pris note de l'importance d'accroître l'appui fondé sur les dons pour financer les activités d'adaptation des PMA et des PEID, qui éprouvent des difficultés à attirer des financements privés. Les ministres ont salué les contributions faites par les pays développés au Fonds pour les PMA et au Fonds pour l'adaptation, ainsi que le montant supérieur à 1,2 milliard de dollars qui a été approuvé par le Conseil du Fonds vert pour le climat qui permettra d'apporter une aide à 37 pays. Ils ont encouragé les pays développés à continuer de verser des contributions, notamment par l'intermédiaire des fonds et des entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, afin de garantir la continuité de l'appui apporté aux stratégies impulsées par les pays et aux plans d'action en faveur du climat tels que l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation.

30. Les ministres ont évoqué le potentiel du financement privé en tant qu'outil de transformation. Ils ont souligné la nécessité de développer la collaboration avec les banques

¹⁴ Voir la note de bas de page n° 6.

multilatérales de développement et les investisseurs institutionnels privés. Les financements approuvés par le Fonds vert pour le climat devraient rassurer le secteur privé et l'inciter à contribuer à hauteur de plusieurs milliards de dollars. Les ministres ont également pris note de l'engagement du Fonds pour l'environnement mondial de trouver des moyens de lever des ressources supplémentaires en faveur des pays en développement qui souhaitent parvenir à une économie à faible intensité de carbone et résiliente face aux changements climatiques.

31. Les ministres ont souligné l'importance d'établir des environnements porteurs, d'intégrer l'adaptation dans les stratégies de développement et les processus de planification budgétaire, de continuer à appuyer les activités de préparation et de renforcement des capacités, d'améliorer la transparence et d'allouer les fonds publics de façon plus efficace.

C. Initiatives prises pour exploiter et encourager le financement public et privé, principalement en faveur des mesures d'adaptation dans les pays en développement et les économies émergentes

32. Plusieurs initiatives concrètes lancées avant ou durant la vingt-deuxième session de la COP visant entre autres, à favoriser un accroissement des moyens consacrés à l'adaptation et au renforcement de la résilience des communautés et de l'économie en général face aux changements climatiques ont été annoncées et présentées, à savoir¹⁵ :

a) Le Climate Action Peer Exchange, initiative mondiale lancée par le Maroc et le Groupe de la Banque mondiale, qui constitue la première tentative de réunir les ministres des finances afin qu'ils partagent leurs connaissances entre pairs. Les objectifs visés sont les suivants : 1) améliorer la capacité des ministères des finances et de la planification à appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national grâce à une mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, à une assistance technique mutuelle et à des échanges de conseils, à des évaluations par les pairs et à l'auto-évaluation ; 2) aider les pays à élaborer des politiques budgétaires et fiscales d'ensemble en lien avec les questions climatiques et à mettre au point des outils complets de planification ;

b) Le Partenariat relatif aux CDN, coalition de pays et d'institutions qui collaborent pour mobiliser un appui et atteindre des objectifs ambitieux relatifs au climat tout en favorisant le développement durable¹⁶. Il vise à développer la coopération pour que les pays aient accès aux connaissances techniques et à l'appui financier dont ils ont besoin pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de développement durable et de climat aussi rapidement et efficacement que possible. Il permet de renforcer les capacités nationales et de développer le partage de connaissances pour améliorer sur la durée les effets concrets des politiques en matière de climat et nourrir une ambition mondiale à long terme ;

c) Le plan d'action climatique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui représente 30 % du portefeuille du Groupe de la Banque mondiale, et dont la moitié est consacrée à des activités d'adaptation, ainsi que l'augmentation prévue de la part de l'adaptation dans les financements accordés par l'Association internationale de développement ;

d) Le Marrakech Pledge for Fostering Green Capital Markets in Africa, qui réunit 11 bourses et organismes africains de régulation des marchés de capitaux couvrant 19 pays de ce continent et qui sera ouvert à tous les pays du Sud. L'objectif visé est de collaborer pour permettre la mise en place rapide et efficace de marchés de capitaux résilients et de favoriser la mise au point de mécanismes efficaces et innovants de financement de l'action climatique de façon à permettre à l'épargne verte de financer des

¹⁵ Des informations relatives à d'autres annonces pertinentes sont disponibles à l'adresse <http://newsroom.unfccc.int/unfccc-newsroom/nations-take-forward-global-climate-action-at-2016-un-climate-conference/>.

¹⁶ <http://www.ndcpartnership.org/>.

investissements à faible intensité de carbone et résilients face aux changements climatiques, particulièrement dans les pays en développement ;

e) Le Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique, fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré par la Banque africaine de développement pour le financement de projets de petite et moyenne ampleur dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique. L'objectif de développement est de soutenir une croissance économique durable fondée sur le secteur privé grâce à l'utilisation efficace de ressources énergétiques propres encore inexploitées. Il comporte trois guichets : préparation de projet, prise de participation et appui à la création d'un environnement porteur ;

f) L'annonce faite par l'Allemagne de contributions de 50 millions d'euros au Fonds pour l'adaptation, de 40 millions d'euros à l'initiative d'assurance des risques climatiques InsuResilience, et de 10 millions d'euros à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence ;

g) Des annonces faites par d'autres Parties de contributions pour un montant total de 50 millions de dollars à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence.

33. Les ministres et les participants ont fait part de leur point de vue quant à la façon de promouvoir l'application des innovations financières qui visent à stimuler les flux de financement public et privé des pays développés vers les pays en développement. Ils ont appelé les investisseurs institutionnels à long terme à accroître dans leur portefeuille la part des investissements qui contribuent soit à l'atténuation des impacts des changements climatiques, soit à l'adaptation.

34. Les participants se sont déclarés très favorables à un dialogue global entre banques multilatérales de développement, investisseurs institutionnels et privés et autres parties prenantes pertinentes portant sur la suite à donner aux idées débattues, y compris par l'intermédiaire du Partenariat relatif aux CDN (voir l'alinéa b) du paragraphe 32) et du Climate Action Peer Exchange (voir l'alinéa a) du paragraphe 32).

35. Les ministres ont remercié le Président de la COP d'avoir convoqué le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique et lui ont exprimé leur soutien pour qu'il fasse avancer les idées qui ont émergé de ce dialogue, comme il est indiqué dans les orientations du financement de l'action climatique de la vingt-deuxième session de la COP (voir annexe), dans l'objectif que les progrès réalisés soient présentés lors de la vingt-troisième session de la COP et du troisième dialogue ministériel biennal, qui se tiendra à l'occasion de la vingt-quatrième session de la COP (novembre 2018).

Annexe

COP 22 Climate Finance Pathway: scaling up climate finance and increasing available funding, with a focus on adaptation and the countries of the South

[Anglais seulement]

“Move the billions into trillions”*

Scaling up substantially climate finance by 2020 and beyond

The “COP22 Climate Finance Pathway” was developed by the Moroccan Presidency to (i) follow up on discussions held by the parties during the HLMD on climate finance held in November 16th, in conjunction with the twenty-second session of the COP in Marrakech, (ii) to address priority areas of action, as identified during those discussions, in relation to increasing the flows of climate finance with a particular focus on high-impact actions in favor of the South, with a view for the Moroccan Presidency to report back on progress and achievements during the upcoming twenty-third session of the COP and related events, as well as during the third session of the HLMD on climate finance and other relevant international meetings.

INTRODUCTION & CONTEXT

As per its mandate, the Moroccan Presidency is entrusted to lead and ensure the concretization of all decisions and recommendations of the Parties during the COP22 held in Marrakech in November 2016. Subsequently, the COP Presidency is fully engaged to impulse a real dynamic of collaboration and exchange among Parties and other relevant international organizations and partner institutions towards the effective and tangible implementation of announced initiatives and commitments during the COP22 meetings.

In particular, and in relation to the discussions held during the second session of the High-Level Ministerial Dialogue (HLMD) on climate finance on November 16th, 2016, in conjunction with the twenty second session of the COP in Marrakech, the Moroccan Presidency developed the “COP22 Climate Finance Pathway” to address key priority areas of action as identified by the Parties during the HLMD on climate finance and other related COP22 meetings in Marrakech.

With regard to climate finance, three priority themes were identified through official deliberations during COP22 around the common goal of substantially scaling-up climate finance for the Global South, with the view to **“Move the Billions into Trillions”**:

- (1) Increase available funding for developing and least developed countries by 2020 as part of the global commitment by developed countries to mobilize 100 Billion USD per year by 2020, while enhancing efficiency of use of mobilized resources, taking into account the Roadmap to the target 100 billion USD per year by 2020 presented by developed countries;
- (2) Increase substantially available funding for climate action in the South under the Paris Agreement commitment, with enhanced delivery processes of climate finance and better accessible information for more efficient impact;
- (3) Catalyze additional finance for climate action, mainly by (i) enhancing public leverage to further mobilize private actors and stimulate effective and deeper shift of private investments towards a low-carbon economy, (ii) implementing adequate country-driven public policies to create the necessary institutional, regulatory and business environments to enable a fair and rapid transition of flows of capital towards low carbon investments, and (iii) diversifying sources of finance dedicated to climate action, including adaptation projects, such as philanthropy and social investors, institutional investors, municipal finance, etc. ;

* This text is reproduced here as received from the Presidency, without formal editing.

THE COP22 CLIMATE FINANCE PATHWAY

The COP22 Climate Finance Pathway revolves around the principles of collective action, collaboration among Parties, and synergetic initiatives, and sets **three core priority areas**:

- (i) Deploying budgetary and fiscal policies for NDC implementation;
- (ii) Increasing adaptation finance and deepening its impacts;
- (iii) Enhance public resources leverage to catalyze private climate finance flows at scale for targeted impact.

Priority (1) under the COP22 Climate Finance Pathway:

Deploy country-driven budgetary and fiscal policies to support NDC implementation through effective implementation of the “CAPE Initiative”

The first priority area of the CFP is to promote country-driven budgetary and fiscal policies to accelerate the effective implementation of Nationally Determined Contributions, by strengthening the role of Ministers of Economy and Finance in driving national climate action to deliver tangible and visible impacts on populations and territories.

In that regard, the COP22 Moroccan Presidency leads and supports the **Climate Action Peer Exchange (CAPE) Initiative**. CAPE membership targets ministers and senior officials in charge of fiscal policy and management, essentially from Finance Ministries.

The CAPE is an initiative proposed by the Moroccan Presidency of COP22/CMP12/CMA1, in partnership with the World Bank, and was presented and discussed during the High-Level Ministerial Dialogue on climate finance held on November 16th, 2016 in Marrakesh. The initiative received wide support with effective endorsement by several countries to be core founding members, including France, Germany, Nigeria, Indonesia, Canada, Philippine and Morocco.

It aims at establishing a forum for peer learning, lessons sharing and mutual advisory support of knowledge exchanges, intended to (i) assist countries increase the capacity of Finance, Economy and Planning Ministries to support NDC implementation based on best practice and lessons sharing; mutual technical assistance and advisory support; peer assessments and self-evaluation; and (ii) help countries adopt comprehensive climate policies including budgetary and fiscal policies and planning tools.

CAPE is designed to bring together senior technical experts from Finance Ministries across the world, as well as key global experts and World Bank staff, to discuss fiscal challenges and solutions for implementing the Nationally Determined Contributions (NDC). It is also open to senior officials of Budgeting and/or Taxation agencies that engage in a country's fiscal activities.

While CAPE emerged around an initial core membership, it is expected to be extended to other country members over the course of the coming 2 years. Several countries have officially announced their intention to join and support the CAPE partnership, mainly during the side-event organized by the Moroccan Ministry of Economy and Finance during COP22 in Marrakech, and following the second session of the HLMD on climate finance.

Membership will be extended to all interested parties, and a particular attention will be given to regional diversity, as well as context and regime-based differentiation taking into account various budgetary and legislative approaches, specific economic contexts, minimum institutional capacities, leading experiences, etc.

Main topics of focus:

- Fiscal instruments for low carbon growth and resilience; carbon pricing; emission trading systems, fuel taxes; feed-in tariffs and subsidies for renewables and other green technologies.
- Macroeconomic modeling to estimate economic growth and public debt trajectories under different transition paths to low carbon associated with the implementation of the NDC.
- Fiscal risk assessments to estimate potential impacts of different low-carbon transition paths on public sector debt and to assess the impact of ‘contingent liabilities’ associated with natural disasters.
- Climate change financing frameworks to integrate climate strategies into national planning, budgeting and M&E cycles.

- Public investment choices under uncertainty; the economic costs of adaptation to a changing climate both within key sectors (energy, agriculture, transport, water) and economy wide;

Expected results:

The main expected results over the next 2 years (as per the upcoming 3rd biannual High Level Ministerial Dialogue on climate finance planned for 2018), include:

- Allow for the effective implementation of the CAPE forum for peer learning, lessons sharing and mutual advisory support, and knowledge exchanges dedicated to the Finance Ministers from member-countries. A dedicated team has been established by the World Bank in its headquarters in Washington DC, and works closely with the Moroccan Presidency to lead and support the operationalization of CAPE;
- Create the necessary conditions for effective peer-exchange and mutual supports among Ministers of Finance on climate action and alignment of budgetary and fiscal policies to climate resilience requirements and objectives of climate action, based on (i) best practices and international standards, (ii) lessons from leading national experiences, success stories and knowledge sharing among peers, and (iii) taking into account differences of budgetary frameworks, legislative and regulatory approaches, and macro-economic environment structural characteristics as per specific regional and national contexts.
- Develop a global framework of guidelines in line with the above mentioned “Charter” for Ministers of Finance on climate action in favor of accelerating the implementation of NDCs and allow for effective transition towards low-carbon economy. Such framework is expected to include standard tool-boxes for systemic integration of climate action requirements and objectives in (i) budgetary and fiscal policy-making processes (including climate friendly policies, carbon pricing tools and mechanisms, regulatory, prudential and cost incentives), (ii) public investments and expenditure planning and evaluation processes, and (iii) more generally public financing management systems and effective impact measurement tools.
- Disclose and share conclusions and recommendations with the global community while making tools available to all Parties and interested countries;
- Submit the CAPE work conclusions and recommendations for consideration by the 3rd session of the High Level Ministerial Dialogue on climate finance to be held in conjunction with the Twenty fourth session of the COP;

Provisional Calendar of activities:

- March 2017: 1st preparatory Technical Meeting (Morocco)
- April 2017 : 1st CAPE membership meeting (on the margin of the WB/IMF Spring Meetings - Washington DC)
- May 2017: Progress meeting in Bonn (In-session meeting on climate finance)
- Sept. 2017: Technical/regional workshops under CAPE partnership (tbd)
- Sept. 2017 : 2nd CAPE membership meeting in preparation of the COP23 (on the margin of the 72nd UN General Assembly)
- Nov. 2017: COP23 / Restitution and Specific side-event on CAPE
- 2018: 3rd Session of the HLMD on Climate Finance in conjunction with COP24

Priority (2) under the COP22 Climate Finance Pathway:

Increasing adaptation finance and deepening its impacts.

The second priority area of the COP22 Climate Finance Pathway focuses on creating the necessary conditions and institutional environments to allow for a substantial increase of adaptation finance.

In that regard, and in order to achieve effective and meaningful results, the Moroccan Presidency has identified key priority domains for action, articulated around the (i) the need to provide clarity on the measurement of adaptation so as to enable better information and decision making across sectors, and (ii) strengthen local capacity to carry out adaptation investments with a view to enable additional climate finance.

Subsequently the Moroccan presidency will facilitate collaboration and collective action around the following 3 action domains:

- (A) ***Build on the CMA1 decision that the Adaptation Fund should serve the Paris Agreement, and propose appropriate arrangements as soon as possible;***
- (B) ***Stimulate the development of a comprehensive set of Adaptation Metrics to better plan, design, implement and report on adaptation***, by building on existing initiatives and bringing together policy makers, business leaders, investors and industry representatives, academia and civil society actors.

The objective of such tools is to provide investors and donors with adequate and coherent analytical tools to inform decision making and allow for comparability through the entire process of project design, planning and implementation, as well as measurement of effective impact of climate adaptation action.

To that end, the Moroccan Presidency will capitalize on the conclusions and recommendations of the Conference on Adaptation metrics organized by Morocco (held in Skhirate on Sept. 2016), and will continue to mobilize relevant actors towards converging measurement approaches and shared adaptation metrics, taking into account sectorial and territorial specificities and specific context to adaptation projects.

Key actors include development banks and multilateral agencies, rating agencies, private sector (insurance, pension funds, asset managers,...), academia and the scientific community, as well as the various specialized institutions on climate finance tracking and follow-up.

Considering the very wide extent, contours and complexity of the subject, 3 sectors were identified as initial pilots: Water, Agriculture and Infrastructure.

Provisional Calendar of activities:

- April 2017 : 1st Technical meeting IDFC/MDBs (around the WB/IMF Spring Meetings - Washington DC)
- May 2017: Progress report during the In-session meeting in Bonn
- June 2017: 2nd Technical meeting IDFC/MDBs (tbd)
- Sep. 2017: 2nd Edition of the Workshop on Adaptation Metrics
- Nov. 2017: COP23 / Restitution and Specific side-event

- (C) ***Enhance the conditions of access to available adaptation finance by countries of the South, and reinforce institutional and operational capacities at national and sub-regional levels***, by:

- Enhancing the institutional and operational efficiency of existing direct access mechanisms to adaptation finance, mainly by reviewing and optimizing the accreditation processes of national and sub-regional agencies for enhanced efficiency of mobilized resources and strengthened local impact;
- Supporting direct access accreditation and pipeline preparation to national and sub-regional agencies;
- Reinforce and/or build capacity in developing countries for adaptation action, through decentralized and networked technical centers, while also developing the adequate local delivery mechanisms (leverage outcome /impact /enhanced spill-over effect);
- Deploying targeted capacity building programs aimed at reinforcing national capacities to structure projects and mobilize necessary financing, including fast-tracking of direct access of national entities, while coordinating with existing initiatives such as the NDC partnership.

Priority (3) under the COP22 Climate Finance Pathway:

Enhancing public leverage to catalyze private flows and to enable the diversification and scaling-up of private finance

Under this priority track, the Pathway identifies necessary actions to address the urgent need to leverage public resources, including concessional finance, to decarbonize and climate-proof growth through scaled up private financing. The COP22 Presidency will convene a structured conversation about a) the tools, rules and incentives needed to scale up business-as-usual investments flows, and b) the strategic use of concessional finance to direct private finance to support low carbon and resilient investments, particularly for the most vulnerable people and regions.

Subsequently, the Moroccan Presidency will pursue actions to achieve the following:

A) *Promote adequate economic and regulatory environment so as to expand investment opportunities in the green economy for the private sector*, including:

- Adequate public policies and regulations in favor of the green economy and climate resilient investments, along with appropriate support mechanisms for the private sector (mobilization of production resources, infrastructure, removal of regulatory and administrative barriers, ...);
- Enhancing business climate, particularly in relation to reinforcing markets transparency on “price formation”, access to information, judicial security of transactions, public procurement procedures, and more generally promoting and protecting investments;
- Supporting country-driven efforts to establish carbon pricing mechanisms and tools including municipal and national fiscal policy tools, including the use of generated revenues in adaptation projects;

B) *Use guarantees’ mechanisms provided by development banks and multilateral agencies and concessional finance to catalyze private investment towards funding climate action projects in developing and least developed countries*;

There is a clear opportunity to build mutualized mechanisms of guarantee provided by MDBs and dedicated to investments in climate mitigation and/or adaptation projects in developing and least developed countries, so as to allow for:

- Significant investment risk reduction in developing and least developed countries, including credit risk, commercial risks, political risks, as well as regulatory and administrative barriers, especially for trans-border projects;
- Mobilization of new actors including philanthropists and impact investors by mutualizing available finance around large-scale projects in the South and providing adequate finance at various project stages, as well as risk coverage for specific countries;
- Maximized leveraging of public resources mobilized through mixed financing structures and public-private partnerships.

Concrete initiatives in this regard should include the creation of co-guarantee platforms/facilities for climate resilient projects (such as renewable energy projects, public transportation, infrastructure,...) in developing and least developed countries, aimed to catalyze private finance with a significant leverage effect (with an ambitious initial target of about 4 to 1). Such platforms/facilities would be conceived to lower transaction costs for project developers/lenders, and aimed to:

- Achieve economies of scale and efficiency by aggregating guarantees from multiple institutions with improved coordination to support riskier climate related projects;
- Use guarantee mechanisms to attract institutional capital;
- Significantly enhance the credit score of climate projects in developing countries, and help remove political, regulatory and administrative barriers especially for cross-border projects.

C) Ensure the effective alignment of the financing systems with low carbon climate resilience and sustainable development goals, and in particular by:

(1) Engaging Central Banks in a collective action to launch a broad discussion on how to articulate and reconcile climate action objectives with macro-prudential norms, monetary policy and regulatory tools (including banking regulations and prudential frameworks such as BASEL III, among others), and more generally with financial stability requirements, with the view to develop a common and shared vision taking into account:

- The need to enable an effective shift of the global economy towards resilient, low carbon development and sustainable growth dynamics, in particular in relation to long term financing of climate mitigation and adaptation action in developing countries (risk coverage of long term projects, infrastructure projects, specific tools and incentive mechanisms for low-carbon investments/lending,...);
- The need to ensure rigorous regulation and supervision of financial systems through efficiency-enhanced macro-prudential management models and monetary policy intervention tools, especially with regard to the global developments within the banking and lending industry.

Concrete initiatives in this regard should include the set-up of an exchange forum of peers and experts, while building on existing initiatives, with the view to develop a comprehensive set of recommendations and guidelines, to share experience and subsequently formulate relevant recommendations.

(2) Promote the development of green capital markets and climate resilient investments practices, in order to allow savings to flow towards low-carbon and climate resilient investments.

The Moroccan Presidency will support and promote initiatives aimed to foster the establishment of green capital marketplaces, especially in developing countries and least developed countries, and the systemic integration by Capital Markets of climate resilience principles, by:

- Promoting the development of adequate financial instruments, green investment vehicles and specific innovative regulatory and policy tools in favor of increasing substantially capital flows towards low-carbon economy (including listed green bonds, dedicated listing and trading boards for green equity, specific capital markets indices and associated investments funds,...);
- Promoting transparency and access to information by implementing the adequate regulatory frameworks in relation to (i) financial disclosure rules and regulations for issuers and asset managers, (ii) dissemination mechanisms by exchanges and financial institutions, and (iii) labeling standards and processes for qualified green projects, guiding principles on green investments qualification, on use of proceeds, and third parties verification requirements and controls; *(Considering in particular, the work and recommendation of The Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) in relation to voluntary climate-related financial risk disclosures for use by companies in providing information to investors, lenders, insurers, and other stakeholders).*
- Reinforcing and building global and national capacities within the industry in relation to climate related investment practices, financial transaction structuration of financing and investment products in green assets, exchanges and market infrastructures' operating systems, as well as the public investing community in general.

BOX-1- The « Marrakech Pledge » for Fostering Green Capital Markets in Africa

Led by Morocco, **19 African regulators and Exchanges, representing 26 African countries, endorsed the “Marrakech Pledge” for Fostering Capital Markets in Africa**, committing to act individually and collectively in order to build a continental partnership of African Capital Market Authorities and Exchanges, aimed at fostering Green Capital Markets in Africa, around a set of collective target commitments to be deployed and implemented over different time spans within our respective local markets and at the continental level, with the view to:

- Promote Africa as a prominent region for green financial markets and an attractive destination for green and climate-resilient investments, by enabling the development of an effective ecosystem to support the establishment of Green Capital Markets in Africa;
- Voice Africa's Climate Finance concerns and priorities by ensuring that the global developments within capital markets and financial systems (i) take into account regional economic and institutional disparities and address effectively both adaptation and mitigation

issues in the African Continent, (ii) are aligned with real economic structures across Africa, and contribute to achieve sustainable growth in African economies.

- Enable African-led innovative climate finance initiatives, both globally and for Africa, and the building of local climate finance knowledge and expertise amongst the Continent's market players;
- Create and implement the necessary mechanisms to allow for (i) effective matching of demand and supply of green equity and climate-resilient investment opportunities in the region, and (ii) building local knowledge resources, conducive and facilitative policy and regulatory environments and expertise around African-led initiatives and innovative ideas.

Under this partnership, **three priority areas of collaboration** were identified and **translated into a set of Collective Action Commitments**:

- Enable the development of an effective ecosystem to support the establishment of green capital markets in Africa;
- Support the development of green financial instruments and climate-resilient investment vehicles in Africa;
- Promote transparency and accessible information on green finance and climate resilient investments in Africa.

In order to accelerate and ensure the delivery of the Collective Commitments to Action under this partnership, a permanent Task Force for "Fostering Green Capital Markets in Africa" is being set up by member-countries, and will be mainly in charge of (i) driving and coordinating collective initiatives, (ii) ensuring communication and experience sharing among members & reporting, as well as (iii) extending support for the organization of regular and specific events under the present partnership, including the annual members meeting and associated conferences.

While built to be an African led partnership, it is intended for that this initiative to be extended to other countries from the South and other relevant sub-regional groups.

(3) Engage actively with the Insurance Sector by mobilizing industry leaders and major actors on their double capacity as:

- Providers of insurance and risk wavers, with the view to further develop sophisticated management tools and hedging instruments for climate risks in favor of enhanced economic and financial feasibility characteristics of climate mitigation and adaptation projects;
- Institutional investors and catalyzers of long-term financial saving, in favor of a significant increase of investment proportion in green assets and low-carbon projects, along with a systemic integration of climate resilience principals within their asset allocation strategies and investment-decision-making processes.

The diversification of the provision of private finance around bankable projects, by engaging institutional investors such as sovereign, pension and investment funds to leverage their critical role as vehicles towards scaled up investments in low-carbon initiatives, around bankable projects in countries from the South